



CHEVINAY
69210

Tel : 04 74 70 42 63
Fax : 04 74 70 37 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°7 / 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2212 et L 2213,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande l'entreprise **TPO**, domiciliée à VAUGNERAY (Rhône), ZA des Aiguillons, route de la douane, représenté par Monsieur Laurent GIRAUD, le 22 février 2024,

Considérant que l'entreprise **TPO**, domiciliée à VAUGNERAY (Rhône), ZA des Aiguillons, route de la douane, représenté par Monsieur Laurent GIRAUD, va procéder à des travaux de raccordement ENEDIS pour l'alimentation de Mme RIPART, au **80 chemin des rosiers de Provins du 18 au 22 mars 2024**, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pendant les heures du chantier, afin d'éviter tout accident ou incident qui pourrait survenir.

ARRÊTE

- **AUTORISE** ces travaux **du 18 au 22 mars 2024**.
- **AUTORISE** l'entreprise **TPO** à mettre en place, **chemin des rosiers de Provins**, une circulation alternée et ce pendant la durée des travaux ainsi que l'interdiction totale du stationnement et la limitation de la vitesse à 30 km/h au droit du chantier.
- **DEMANDE** que la voirie soit remise en état.
- Le présent arrêté sera affiché de part de d'autre du chantier par l'entreprise susdite.
- Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Représentant de l'Etat dans le département.
- Ampliation sera adressé à :
 - ENEDIS,
 - L'entreprise susdite,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
 - SDMIS

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

La signalisation sera installée sous l'entière responsabilité de l'entreprise **TPO** pour la réglementation de la circulation durant ces travaux.

Fait à Chevinay, le 23 février 2024

Le Maire

Richard CHERMETTE

